

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-PsyEN-refuse-l-obligation-vaccinale>



Les PsyEN refuse l'obligation vaccinale

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : jeudi 15 juillet 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Alors que les PsyEN n'étaient pas considérés comme prioritaires pour la vaccination au 17 avril, contrairement aux enseignants, ATSEM, AESH, alors que la plupart des PsyEN n'ont jamais été dotés de masques, de lingettes, d'autotests..., le gouvernement projette aujourd'hui une loi leur imposant la vaccination !

En effet, le projet de loi "relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire" prévoit l'obligation vaccinale pour les personnels médicaux, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'Éducation nationale. Au-delà du 15 septembre, il ne suffira plus de présenter un test négatif pour exercer nos missions : les PsyEN non vaccinés seront "interdits d'exercer et la prolongation de cette situation pendant plus de 2 mois pourra justifier leur licenciement". Le projet de loi doit être adopté en Conseil des ministres le 19 juillet afin de l'être par le Parlement d'ici la fin de semaine prochaine.

Alors que les PsyEN n'ont jamais reçu la moindre considération de leur ministère concernant notamment leurs missions de soutien en ces temps de pandémie, ni la moindre protection contre la COVID, le SE-Unsa refuse le caractère obligatoire de la vaccination et les sanctions disciplinaires contre les ceux qui refuseraient de s'y soumettre.